



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2023-D modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 4 décembre 2023.

Le règlement a pour objet de modifier les annexes « B » et « F » du *Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* principalement afin de modifier la tarification des services incendie et des activités de loisirs offerts par la Municipalité.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 5 DÉCEMBRE 2023**

Me Valérie Manseau  
Greffière et greffière-trésorière adjointe